

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB  
OBJET

**Admission en non-  
valeur de produits  
irrécouvrables sur le  
budget principal Ville  
de Montereau**

DATE  
D’AFFICHAGE

01 octobre 2024

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice 35

présents 25

votants 35

N° D\_106\_2024 (Direction des Finances)

L’an deux mil vingt-quatre, le 30 septembre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 23 septembre deux mil vingt-quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, Mme CORNEILLAN, Mme MAIROT, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoint au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme IN, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, M. POUVESLE, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. REGUIG représenté par M. BELEK, M. STUTZ représenté par Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, Mme IVAKHOFF représentée par M. ASFAUX, Mme ADANUR représentée par Mme CORNEILLAN, Mme LACHEMI représentée par Mme MEUNIER, Mme SONI MAZOUZI représentée par Mme CHOISY, M. ALBOUY représenté par M. JÉGO, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ANKAOUA, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER.

Secrétaire de séance : M. ASFAUX



La Comptable Publique sollicite l’autorisation du Conseil Municipal pour l’admission en non-valeur de produits irrécouvrables sur les exercices 2020 et 2021 sur le budget principal Ville de Montereau pour un montant total de 170.32 €.

Ces admissions en non-valeur sont des opérations techniques destinées à faire sortir les produits irrécouvrables des comptes de la ville mais elles ne dispensent pas le comptable de poursuivre la procédure de mise en recouvrement.

Vu l’avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission en date du 23 septembre 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l’UNANIMITÉ :**

**D’ADMETTRE** en non valeur les produits irrécouvrables concernant le budget principal Ville de Montereau, d’un montant total de 170.32 €.

- Exercice 2020 169.32 €
- Exercice 2021 1.00 €

**TOTAL 170.32 €**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

James CHERON